

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le lundi 04 septembre 2023 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

<u>Etaient présents</u>: Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.

<u>Absents excusés</u>: Isabelle VACHEY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN), Jean-Yves GAPIN (donne pouvoir à Pascal FILLON).

Madeleine MAREUIL a transmis un courrier en date du 04 août 2023 annonçant sa démission pour raison de santé. La préfecture est prévenue. L'effectif du conseil municipal est maintenant de 10 membres.

Secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN.

Quorum: 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 25 mai
- Délibération pour avis à donner sur le programme santé 2023-2028 de l'ARS
- Délibération pour demande de subventions permettant la réfection des toitures de l'école, la cantine et la mairie
- Questions et informations diverses

3 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2023

Après rectification du paragraphe relatif à la cérémonie du 08 mai, le procès-verbal du 25 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Contre: 0 abstention: 0 pour: 10

Maryvonne BOUQUIN rappelle les dispositions de l'ordonnance applicables au 1er juillet 2022.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, signé par le maire et le ou les secrétaires.

Dans la semaine qui suit l'approbation, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public en mairie.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée, dans la semaine qui suit, à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

4 – Délibération pour avis à donner sur le programme santé 2023-2028 de l'Agence Régionale de Santé

Françoise LIMOGES présente le projet lancé par l'ARS auprès des conseils départementaux et des collectivités territoriales concernant l'accès aux soins et l'accompagnement du vieillissement de la population.

Le conseil départemental s'est prononcé contre le projet de l'ARS.

Françoise LIMOGES donne lecture des motifs du rejet ainsi que de la conclusion du conseil départemental qui lutte et œuvre contre la désertification médicale (le manque de praticiens, moyens insuffisants en EHPAD, l'accueil des enfants et adultes handicapés) mais son combat n'est pas clairement identifié dans le programme de l'ARS.

Le conseil municipal partage l'avis du conseil départemental et se prononce contre le projet de l'ARS soit :

Contre: 0 abstention: 0 pour: 10

5 – Délibération pour demande de subventions pour la réfection des toitures

Bruno LESSAULT a fait chiffrer la réfection des toitures de l'école, de la cantine/garderie, de la mairie. L'entreprise MAYE a été sollicitée et a fait parvenir en mairie deux devis, au choix :

➤ Tuiles ardoisées 189 561.48 €uros

➤ Ardoises 212 037.61 €uros

Bruno LESSAULT répond à la question de Pascal FILLON : seule, l'entreprise MAYE a été contactée car, jusqu'à maintenant, elle a donné toute satisfaction sur les coûts et les délais d'intervention.

Françoise LIMOGES informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour pouvoir demander des subventions.

Le conseil accepte et décide de demander les subventions FAR ainsi que la DETR pour la réfection des toitures.

Vote: contre: 0 Abstention: 0 Pour: 10

Bruno LESSAULT évoque l'éventualité d'étudier l'installation de panneaux solaires sur la toiture de l'école. Catherine GUILLAUMIN fait part de son expérience personnelle pour une installation en autoconsommation, le surplus étant revendu à E.D.F.

Pascal FILLON pense qu'avec le chauffage air-air, l'installation de panneaux solaires ne sera peut-être pas nécessaire.

6- Questions et informations diverses

- Parc photovoltaïque: Bruno LESSAULT annonce que le permis de construire du champ de panneaux photovoltaïques a été signé le 07 août par M. le Préfet. L'arrêté est arrivé en mairie. Il faut attendre un délai de 2 mois, soit le 07 octobre, au cas où un recours serait formé pendant cette période. L'exploitant a été reçu en mairie pour informer qu'il renonce à exploiter les terres et les libère. Il a été constaté un manque de visibilité sur les avis de l'enquête publique, ceux-ci ayant été saisis par mail et non sur une plateforme.
- Le Maire informe que M. PINEAU et M. GUILLET ont rencontré M. le Préfet au sujet du <u>parc éolien</u> qui a répondu qu'il ne peut prendre position en tant que personne, et ne peut que donner un avis défavorable pour l'ensemble du département.
- Enfouissement des réseaux : le SDEI a obtenu une prolongation de délai des versements des subventions.
- Pascal FILLON demande quand pourraient se faire les travaux de toiture. Le Maire répond en 2024.
- ➢ Bruno LESSAULT annonce la fin des <u>travaux de l'école</u>, la rentrée effective dans des locaux rénovés et demande aux membres du conseil de bien vouloir apporter leur aide pour l'inauguration le 8 septembre. Ce jour-là, à 15h, une rencontre aura lieu à la mairie avec Mme Chaïb, secrétaire générale de la Préfecture. Maryvonne BOUQUIN donne l'historique de la construction de l'école, effectuée en quatre tranches (1880 − 1895 − 1913 − 1959), d'où une toiture datant probablement de plus de 100 ans.
- Concernant la <u>taxe foncière</u>, le Maire informe que les taux de base d'imposition augmentent mais que la commune n'est pas à l'origine de celle-ci, le conseil ayant voté le maintien de ses taux.
- Des demandes de <u>logements locatifs</u> ont été faites durant l'été mais aucun n'est vacant actuellement.
- Le <u>multiservice et le logement attenant</u> seront la priorité après le démarrage du champ de panneaux photovoltaïques, la communauté de communes est prête à le céder à la commune de Baudres.

- > <u>Terrain mal entretenu à Montenay</u>: Pascal FILLON explique que le terrain n'est pas entretenu depuis l'an dernier. Le propriétaire avait commencé en début d'année mais il s'est enlisé, puis il fallait attendre la bonne date pour faucher. Le conseil demande qu'un courrier lui soit adressé.
- > Chemin de Montenay : Pascal FILLON fait plusieurs demandes :
 - o En priorité, l'entretien du talus du chemin de Montenay, Bruno LESSAULT s'y rendra et envisage l'intervention d'une entreprise avec un lamier.
 - O L'installation d'un panneau interdisant l'accès de ce chemin aux camions et tracteurs.
 - O Le busage du fossé du chemin de Montenay ; ce chemin récupère les eaux depuis la croix de Montenay et est raviné ; de plus, les eaux propres issues de la microstation de la famille FILLON y coulent aussi, provoquant une énorme flaque d'eau devant l'entrée du domicile de la famille ESTEVE-NIVINEAU.
- Sophie COGNACQ signale que le <u>panneau Balzème</u> situé au milieu du hameau est inutile et entraîne les véhicules sur un chemin étroit ; elle demande son retrait.
- Le maire informe le conseil que le propriétaire d'une parcelle située à la Brissonnerie souhaite vendre celle-ci. Devant le manque de logements locatifs face à une forte demande, des membres du conseil ont suggéré que la commune puisse se positionner en vue de son acquisition.

La séance est levée à 20h00

Le Maire.

Bruno LESSAULT

La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN